Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

Votre recouvrement dans le cadre des procédures collectives

Le meilleur moyen de traiter ses impayés sur un plan juridique est de maîtriser les différents textes ayant vocation à s'appliquer et les différentes actions qu'il est possible d'entreprendre à chaque moment de l'existence de votre créance. (avant échéance, au cours de la phase amiable ou judiciaire et lors d'une éventuelle procédure collective)

OBJECTIFS

- Connaître les différentes procédures judiciaires pouvant être engagées et pouvoir apprécier leur opportunité au regard de la créance considérée
- Maîtriser l'ensemble du déroulé de la procédure collective, afin d'intervenir auprès du bon interlocuteur en respectant les dispositions légales
- Connaître ses droits et obligations en tant que créancier / fournisseur

PROGRAMME

Préambule : Orienter son recouvrement à l'issue de la phase amiable

> La phase judiciaire

Tour d'horizon des différentes procédures envisageables à travers le prisme coût / durée prévisible / efficacité

- L'injonction de payer
- La procédure au fond
- La procédure de référé et les autres mesures d'urgence
- Les mesures conservatoires
- La procédure spécifique du chèque impayé

> Les procédures collectives

Le cadre général des procédures collectives

- Les différentes procédures ayant vocation à traiter les difficultés de l'entreprise
- Les différents intervenants
- Les principaux effets de l'ouverture d'une procédure collective

L'action fondamentale du créancier : la déclaration de créance

- Quelle(s) créance(s) déclarer ?

> Exercices pratiques

- Les droits et obligations des créanciers / fournisseurs
- Le relevé de forclusion

Les différentes actions permettant de réduire sa créance

- Comment réduire son risque et le montant de sa créance dans le cadre de la procédure collective

Le suivi de la procédure collective

- Les différentes possibilités d'intervention du créancier

1 jour

prix par participant
740 €HT
code formation : GF25

option restauration
18 € par jour

PRESENTIEL

POUR QUI ?

- Personnels des services administratifs, comptables et financiers de l'entreprise

PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis

SESSIONS

Paris

- 22 avr. 2024
- 21 mai 2024
- 24 juin 2024
- 23 sept. 2024
- 28 oct. 2024
- 25 nov. 2024
- 9 déc. 2024

© 2024. Tanit Formation

Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

- La clôture de procédure collective ; conséquences pour le créancier

© 2024. Tanit Formation

L'expertise multi-domaines pour conjuguer performance et évolution professionnelle

Tanit Formation
excellence only*

Tanit Formation
13-15 rue de Calais
75009 PARIS
01 42 855 859
inscription immédiate
www.tanit-formation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE / FORMATION

Intitulé
Code
Date
Lieu
Prix HT
+ TVA (taux en vigueur de 20%)
Prix TTC
Nombre de repas
Prix total des repas

ENTREPRISE

Raison sociale
N° SIRET
N° TVA
Effectif
Adresse
Tél.
Fax.

Responsable Formation

M. ☐ Mme ☐
Nom
Prénom
Fonction
Tél.(Id)
Email

PARTICIPANTS

M. ☐ Mme ☐
Nom
Prénom
Fonction
Tél.(Id)
Email

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (indispensable)

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaitre sur votre facture ?
Oui ☐ Non ☐
Si oui, numéro

Le financement de votre formation passera-t-il par un OPCA ?
Oui ☐ Non ☐
Numéro de prise en Charge
Adresse de votre OPCA

RÉGLEMENT

☐ Ci-joint un chèque de € TTC
(à l'ordre de Tanit Formation)

☐ Par virement à notre banque :

CIC PARIS MOGADOR
FR76 3006 6107 4100 0200 8570 337 BIC : **CMCIFRPP**

Nom
Prénom
Date
Signature et cachet de l'entreprise (obligatoire)

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Tanit Formation au premier jour de la formation, Tanit Formation se réserve le droit de facturer la totalité des frais de formation au client.

© 2024. Tanit Formation